




C'est une délibération du conseil municipal, le 16 novembre, et des questions posées à cette occasion, qui ont mis le feu aux poudres. Le public présent dans la salle découvre que le montant des honoraires pour 2010 s'élève à 99.000 euros, et qu'une somme identique devrait être versée pour 2011. Les habitants présents dans la salle s'en étrangent, à l'instar de Renaud Pinois, président de l'association des victimes de la Faute-sur-Mer. «Au final, c'est le citoyen qui va payer et on est 700 habitants. Ce n'est pas possible !», dit-il en redoutant les années à venir : «Si le procès a lieu dans dix ans, on va alors payer un million d'euros !».

### Me Metzner venu en hélicoptère

Dans le village, l'inquiétude domine. La population n'avait rien dit quand, pour défendre son maire, Me Metzner était arrivé en **hélicoptère**. Dorénavant, la scène repasse en boucle. Le mouvement des pales fait un terrible bruit d'euros.. «On ne peut pas se permettre ce luxe», s'insurge aussi François Anil, signataire de la pétition et qui s'interroge sur le sens de deux délibérations : «Le 28 mars 2010, la ville avait pris un avocat, Me Metzner, puis le 16 novembre dernier, c'est le maire qui a pris ce conseil. Mais la commune n'a pas à être défendue. Seul son édile est mis en cause.»

Interrogé sur cette polémique, Me Metzner rétorque : «Les conséquences civiles, si M. Marratier était condamné en tant que maire, seraient prises en charge par la commune. En défendant son maire, je défends la commune. Si je fais économiser à la commune des millions d'euros, elle me remerciera», dit-il, en poursuivant : «En me choisissant, la ville savait qui elle prenait. Je ne suis pas le moins cher mais je ne suis pas le moins efficace». Quant à l'hélicoptère, Olivier Metzner précise qu'il devait se rendre à 14 heures dans le bureau du juge d'instruction avec le maire et qu'il en avait été prévenu à 11 heures. «Je n'avais pas le choix», dit-il en indiquant avoir réglé les frais personnellement.


 **Angélique Négroni**  
journaliste 48 abonnés [Suivre](#)

journaliste

[Ses derniers articles](#)

Sur le même sujet

Olivier Metzner [LA faute sur mer](#) [xynthia](#) [tempête](#) [justice](#)

 **La dernière énigme de Me Olivier Metzner**

- ▶ Me Olivier Metzner, la mort d'un grand pénaliste
- ▶ L'avocat Olivier Metzner vend son île bretonne
- ▶ Jérôme Kerviel: chronique d'une défense évolutive

Thématique : [Olivier Metzner](#) [Suivre](#)

France

[+ récents](#) [+ commentés](#) [+ partagés](#)

Double suicide au Lutetia : «Mes parents craignaient la dépendance»

- ▶ Les Restos du coeur s'attendent à un record de fréquentation
- ▶ Eoliennes : des maires attaqués pour conflit d'intérêts
- ▶ Fillette décédée à Berck : encore de nombreuses zones d'ombre

[Plus d'articles Société](#)

Réagir à cet article

Pour commenter cet article, veuillez vous connecter avec votre compte Mon Figaro.

PUBLICITE

[CONNEXION](#)

158 commentaires

 **Yves HAJOS**

Si l'avocat Maître Metzner a fait du bon travail, le montant de ses honoraires que je ne connais pas, peuvent être justifiés. Par contre, j'ai fait appel à un avocat, qui en plus d'avoir rédigé un mémoire bâclé, s'est permis de me traiter avec mépris et de l'écrire de surcroit. Il a buriné dans son disque dur la mocheté de ses paroles. J'ai gagné SANS AVOCAT au Tribunal Administratif et je publierai prochainement mon livre: GAGNER SANS AVOCAT ! Une consœur indignée, lui a dit: Cher Confrère, comment avez-vous pu pérorer autant de bêtises en si peu de mots? Après l'incroyable FUKUSHIMA, les aventures romantiques de DSK, vous ne tarderez plus à découvrir la fabuleuse histoire de: Maître Gaston La Bavure ou Maître 600 !

*Le 12/07/2012 à 13:06*

[Alerter](#) [Répondre](#)

 **bernadette FOURRE-JOUSSELIN**

voilà cette Justice, il doit pas avoir de cats aux mains ni aux pieds, dans ma langue on appelle ça des charognards

*Le 26/01/2012 à 18:22*

[Alerter](#) [Répondre](#)



**France Fougère**

Abonné

Curieux : quand j'évoque les qualités humaines et professionnelles de mon père, avocat loyal, compétent, dévoué, compatissant jusqu'au désintéressement, mon commentaire disparaît. La comparaison avec les moeurs actuelles de certai(ne) centrée sur leur petite personne doit évidemment être insupportable. Pourtant je ne lui fais absolument aucune publicité, puisqu'il est mort, après une longue vie de travail. Tout le contraire également d'autres personnes... Je peux comparer puisque j'ai travaillé en son Etude, pendant mes études de droit - et lettres, et que ce monde, je le connais bien. Résultat : je fuis les conflits, les gens à problèmes, et jamais je n'aurais voulu reprendre l'Etude.

Le 09/12/2011 à 17:44

[Lire la réponse à ce commentaire](#) | [Alerter](#) | [Répondre](#)



**raz26**

99000 EUR/AN SUR UNE SEULE AFFAIRE ! ON IMAGINE LES GAINS DE CE MR. BIEN ENTENDU TOUT EST DECLARE

Le 08/12/2011 à 23:17

[Lire les 3 réponses à ce commentaire](#) | [Alerter](#) | [Répondre](#)



**victor005**

Quand c'est l'état, une région , un département ou une commune qui paie , pourquoi faire des économies ???

Le 08/12/2011 à 21:59

[Alerter](#) | [Répondre](#)



**twotwo02**

Encore ce qui corrobore les dérives en tous genres qui touchent les différents niveaux de la société française,dans la même spirale que les traiders avec les exagérations .

Le 08/12/2011 à 17:53

[Alerter](#) | [Répondre](#)



**Julia Courvoisier**

Ca n'est pas une chambre à la Cour d'appel de Paris, mais le Service de la Contestation des Honoraires, auprès du Bureau de l'ordre des avocats. Vos informations sont donc fausses, chère Fougère.

Le 08/12/2011 à 17:17

[Lire les 2 réponses à ce commentaire](#) | [Alerter](#) | [Répondre](#)



**Annie FREYBURGER**

Moi non plus, je n'ai pas honte de mes opinions - et je ne peux pas donner tort à FOUGERE - J'ai été confrontée à un avocat particulièrement malhonnête qui n'a pas hésité à m'agresser physiquement dans son bureau lorsque je lui ai retiré son mandat - ce n'est qu'un petit aperçu - Un de ses confrères à la cour d'appel m'avait adressé un courrier : "...vos doutes quant à l'activité de Me... me semblent tout à fait justifiés des lors qu'il occupe contre vous pour le compte de ... cette attitude relève indiscutablement du pouvoir disciplinaire du conseil de l'ordre et pourrait même faire l'objet d'une plainte pénale". Le bâtonnier alerté n'avait aucun reproche déontologique à formuler ... le procureur a transmis le dossier à l'avocat général seul compétent pour la discipline des avocats et ainsi de suite - La seule réponse positive m'avait été adressée par le Ministère de la Justice lorsque Madame DATI était garde des sceaux - J'ai rédigé un exposé, avec preuves à l'appui concernant cette affaire.

Le 08/12/2011 à 16:48

[Lire les 4 réponses à ce commentaire](#) | [Alerter](#) | [Répondre](#)



**François GOCHMOLLE**

Cher Maître,  
.....  
veuillez agréer, Cher Maître,....

Le 08/12/2011 à 16:48

[Lire la réponse à ce commentaire](#) | [Alerter](#) | [Répondre](#)



**France Fougère**

Abonné

J'ai donc fait savoir qu'il existe une Chambre à la Cour d'Appel de Paris consacrée aux contestations des honoraires d'avocats ? En quoi cette information pourrait-elle perturber les vrais bons avocats ? Mais pourquoi les avocats n'en informent-ils pas leurs clients ?

Le 08/12/2011 à 16:30

[Alerter](#) | [Répondre](#)



Jusqu'à 80% de réduction sur les spectacles

[Réserver](#)